

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 4 MAI 2026
EM/NC**

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 055-215501222-20260507-2026_098-DE



Objet : Convention de subvention avec l'ANDRA

N° : DCM_2026/098

PUBLIÉE LE : 12/05/2026

L'an deux mille vingt six, le lundi 04 mai à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire, Philippe ROCHAT. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 27 avril 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Anne LUDMANN, Christelle VIERRE, Samuel BOURGEOIS, Déborah GARELLI, Franck MICHELOT, Théo CUPCIC, Sarah RAUCOURT, Christel METZ, Christelle FRANCHOT, Théa ANTOINE, Sébastien ENCINAS, Marie-Hélène MASSOMPIERRE, David MAGNANELLI, Laurent HAZART, Benjamin LOMBARD, Mallaury GENIN, Jérémy ROLAND, Blandine EULRIET, Ozdem DOGAN. Séverine FATOL, Gérald CAHU, Sandrine KIEFER, Florent CARÉ, Wendy MOALA, Ismaël ZAZZA, Benoît REYRE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

- Jérémy ROLAND donne pouvoir à Anne LUDMANN
- Angélique GÉNART donne pouvoir à Wendy MOALA

ÉTAIT ABSENT : Jean-Pierre BALAINE

Conseillers en exercice : Présents : 26 - Pouvoirs : 2 - Absent : 1 - Votants : 28

Madame Théa ANTOINE est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

La Ville de Commercy organise un concert avec l'artiste Charlie WINSTON le 20 juin 2026.

L'ANDRA, Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, attribue des parrainages qui doivent concerner des projets, actions ou événements particuliers organisés par le demandeur et entrer dans l'un des domaines suivants : la valorisation et la diffusion de la culture scientifique et technique, l'environnement et la découverte de la nature, la mémoire et la sauvegarde du patrimoine, la solidarité entre les générations, l'action citoyenne locale.

La ville de Commercy, dans le cadre de l'organisation du concert de Charlie WINSTON, a sollicité l'ANDRA pour soutenir son projet.

L'ANDRA a accepté de parrainer cette opération qui s'inscrit dans le domaine de la Charte des parrainages et en particulier l'axe « Accompagnement à la vie locale ».

L'ANDRA apporte ainsi son soutien financier à la Ville de Commercy à hauteur de 2 000 € TTC.

Le projet de convention joint et présenté, détermine dans ce cadre les conditions de mise en place de ce subventionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer la convention susvisée

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire,
Philippe ROCHAT**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.